

Thème : Actualité du droit des étrangers

Date : Mercredi 6 décembre 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis: être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

Maîtriser les différentes catégories d'étrangers et les mesures d'éloignement

Regards sur les règles contenues dans la loi du 10 septembre 2018 et leur application par les Tribunaux

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Typologie des titres de séjour
- Les différentes mesures de refus de séjour et d'éloignement
- Les délais de recours applicables
- Le projet de loi immigration

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication des documents annexes supports à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenantes

- Maître Aurélie MASSON, Avocate au barreau de Poitiers
- Maître Emilie HAY, Avocate au barreau de Poitiers

Informations importantes :

● Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

● Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.